



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

frais d'examens

Question écrite n° 60568

Texte de la question

Mme Corinne Marchal-Tarnus souhaite attirer l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur la prise en charge des traitements préventifs de l'ostéoporose. En effet, en France, près de 4 millions de femmes sont concernées par cette maladie. Elle se caractérise par une fragilité osseuse qui peut entraîner des complications. Aussi, est-elle responsable chaque année de près de 150 000 fractures, dont 50 000 du col du fémur, cette dernière pathologie entraînant parfois même des cas de mort prématurée chez certaines femmes âgées. Actuellement, les traitements préventifs ne sont pas pris en charge par l'assurance maladie, sauf pour les patientes ayant déjà été victime de fracture. L'importance de la prévention de l'ostéoporose n'est plus à démontrer et est rappelée régulièrement par le corps médical lors des journées nationales d'information sur le sujet. Or, le coût financier d'un tel traitement, environ 35 euros par mois, peut représenter un obstacle pour les personnes à revenus modestes. Ainsi, elle souhaiterait savoir si le Gouvernement envisage de faire en sorte que ce traitement soit remboursé de façon équitable à toutes les patientes à qui il est prescrit.

Données clés

Auteur : [Mme Corinne Marchal -Tarnus](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60568

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mars 2005, page 2690

Question retirée le : 26 juillet 2005 (Fin de mandat)